

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	781	781			30	0,03
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	43 144	24 235	18 909	14,83	26 769	22,92
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	2		2	0,00	2	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	43 927	25 016	18 911	14,83	26 802	22,95
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	29 975		29 975	23,50	27 000	23,12
Avances & acomptes versés sur commandes	0		0	0,00		
Clients et comptes rattachés	23 411		23 411	18,36	8 375	7,17
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	26		26	0,02	21	0,02
. Autres	3 288		3 288	2,58		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	51 924		51 924	40,71	54 591	46,74
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	108 624		108 624	85,17	89 987	77,05
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	152 551	25 016	127 535	100,00	116 789	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 500	1,18	1 500	1,28
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	150	0,12		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	35 837	28,10	29 951	25,65
Résultat de l'exercice	10 966	8,60	15 411	13,20
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	48 454	37,99	46 862	40,13
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	18 990	14,89	24 653	21,11
. Découverts, concours bancaires	147	0,12		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 707	13,88	9 598	8,22
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	14 597	11,45	16 089	13,78
. Organismes sociaux	5 530	4,34	5 817	4,98
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	4 481	3,51	2 546	2,18
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 909	7,77	4 254	3,64
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	685	0,54	88	0,08
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	252	0,20	98	0,08
Autres dettes	6 783	5,32	6 783	5,81
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	79 081	62,01	69 926	59,87
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	127 535	100,00	116 789	100,00

2.0 INFORM@TIK
S.A.R.L. au capital de 1 500,00 Euros
Siège social : 87 RUE GABRIEL PERI

97250 SAINT-PIERRE
R.C.S :

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 02/07/2022

Le 02/07/2022,
à 14H00,

Monsieur Alain GENOT, détenant 30 parts sociales,
Monsieur Jean GENOT, détenant 30 parts sociales,
Madame Rose Marie PLESDIN, détenant 30 parts sociales,
Madame Marcelle GENOT, détenant 30 parts sociales,
Madame Yolande JEGO, détenant 30 parts sociales,

associés de la société **2.0 INFORM@TIK**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

, préside la séance en qualité d'

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

|
Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître **un bénéfice de 10 966,32** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir **un bénéfice de 10 966,32** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **35 837,45** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **46 803,77** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **46 803,77** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 150,00 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de 46 653,77 Euros

Rappel des dividendes distribués

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.